



*Province de Québec
MRC de La Nouvelle-Beauce
Municipalité de Saints-Anges*

Aux contribuables de la susdite Municipalité
AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CAROLINE BISSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**RÈGLEMENT N°2026-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES
CONDITIONNELS N°206 CONCERNANT LES USAGES COMPLÉMENTAIRES
EN ZONE RA-10**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 24 août 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement n°2026-08 modifiant le règlement sur les usages conditionnels n°206
concernant les usages complémentaires en zone ra-10**

Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 25 août 2026 et prend donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard le 27 août 2026.

Le texte de ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité (<https://www.saintsanges.com/>), ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au **494 Avenue Principale, Saints-Anges (Québec), G0S 3E0**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Saints-Anges, ce deuxième jour du mois de septembre 2026.

(signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson, d.g./ greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Caroline Bisson directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saints-Anges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce deuxième jour du mois de septembre 2026.

(signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson, d.g./ greffière-trésorière